

# RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS

## 1 - Inciter l'Europe à se doter d'une véritable politique en matière de brevet

- Tenir une fois tous les 2 ans une réunion de l'OEB au niveau des Ministres en charge de la propriété industrielle pour débattre des orientations d'une véritable politique européenne de brevet et de sa mise en oeuvre par l'OEB.
- Relancer le brevet communautaire

## 2 - Développer en France un environnement favorable au brevet

### Lancer un débat national sur la propriété industrielle

- Interroger les acteurs économiques en s'appuyant sur les questions posées dans le récent Livre vert
- Organiser des journées régionales de sensibilisation à la propriété industrielle destinées principalement aux dirigeants des PME, en liaison avec les centres régionaux de l'INPI, les CCI, les ARIST, les DRIRE et les délégations territoriales de l'ANVAR

### Sensibiliser et développer une culture de propriété industrielle

- consacrer 5 % du budget de l'INPI à des actions de sensibilisation et de formation des utilisateurs potentiels de la propriété industrielle
- renforcer les actions de sensibilisation à tous les niveaux :
  - un élève de terminale doit savoir ce qu'est un brevet ;
  - initier les étudiants des écoles d'ingénieurs et de commerce aux enjeux de la propriété industrielle et aux notions et principes de base ;
  - susciter par des actions ciblées une prise de conscience chez les dirigeants et les responsables des grandes fonctions des entreprises.
- recherche publique : prendre en compte les brevets dans l'évaluation des chercheurs, diffuser des consignes pour la tenue de cahiers de laboratoire
- développer les études sur la propriété industrielle

### Faciliter l'accès aux brevets, en augmenter la qualité et le nombre

- renforcer l'aide au premier brevet
- proposer aux PME des diagnostics d'évaluation des besoins et des audits de propriété industrielle
- promouvoir activement le brevet auprès des entreprises moyennes par des entretiens personnalisés avec leurs dirigeants

### **Former des spécialistes**

- CEIPI : réformer le statut, réorienter l'enseignement
- développer le tutorat
- former les spécialistes du monde judiciaire

### **Développer la profession du conseil**

- favoriser l'augmentation du nombre des CPI
- mettre en place l'interprofessionnalité avec les avocats
- ouvrir davantage la profession des CPI à la gestion de l'innovation

### **Valoriser les innovations des inventeurs individuels**

- créer une Bourse de l'innovation pour les inventeurs individuels

### **Motiver les salariés**

- encourager les bonnes pratiques d'intéressement des salariés

## **3 - Réduire le coût de la protection**

- introduire, au niveau européen, une réduction de 50 % des taxes pour les PME, les universités et les inventeurs individuels
- poursuivre l'effort de réduction des taxes engagé par l'OEB
- rechercher une solution réaliste pour diminuer les coûts des traductions
- revoir le niveau des taxes de maintien dans les différents pays
- s'opposer à tout projet de modifier la clé de répartition au détriment de l'OEB

## **4 - Renforcer la protection des droits**

- accord ADPIC : veiller à sa mise en oeuvre, centraliser les informations sur la mise en application
- mettre en oeuvre un système d'assurance-litige
- adapter le système judiciaire
  - adapter le montant des dommages et intérêts au véritable préjudice subi par les victimes de la contrefaçon
  - spécialiser davantage les tribunaux
  - favoriser une harmonisation de la jurisprudence avec celle de l'OEB
- OMPI : simplifier les procédures, harmoniser les règles internationales

## **5 - Intégrer les nouveaux champs technologiques et les diverses modalités de la recherche**

- adapter le droit et les pratiques aux nouvelles technologies (logiciels, biotechnologies)
- mettre en commun des moyens financiers et humains pour valoriser les innovations de la recherche publique
- faciliter la création d'entreprises par les chercheurs
- diffuser les bonnes pratiques en matière d'accords de licence et de coopération scientifique et technique
- faire évoluer les règles de propriété industrielle dans le PCRD